



Légende

- Site Patrimonial Remarquable
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques**
 - Monument historique classé avec périmètre de protection
 - Monument historique inscrit avec périmètre de protection
- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels**
 - AC2 - site inscrit
 - AC2 - site classé
 - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I6 - Servitudes relatives à l'exploitation du sous-sol**

La totalité du territoire communal est comprise dans le périmètre de la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières de sable et graviers d'alluvions

 - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques
 - T1 - Servitudes relatives au chemin de fer
 - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques**
 - Artère FT
 - Conduite FT
- PM1 - Préventions des risques naturels prévisibles**
 - PM1 - Servitudes résultant de l'établissement du périmètre des zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières abandonnées
- Obligations diverses**
 - Localisation des secteurs archéologiques



PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°6.2.2 : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE - PARTIE SUD 5 000e

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023	

